0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/02/2022
Réuni le : 24/02/2022
Sous la présidence de : Laurent Bomme
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le C.A. approuve le don de tables et de chaises dont le collège n'a plus l'usage à la municipalité de Clisson pour un usage à l'Ecole Jacques Prévert.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bomme
Prénom : Laurent
Signé le: 25/02/2022 16:49:30

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

7 - DON DE MOBILIER

à l'école Jacques Prévert
ville de CLISSON

Mobilier	Nbre
Chaises bleu foncé	38
Chaises bleu clair	25
Chaises jaunes	7
Tabouret jaune	1
Tables plateau beige piètement jaune	3
Table plateau beige piètement bleu foncé	1

0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Calendrier de fin d'année scolaire

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/02/2022
Réuni le : 24/02/2022
Sous la présidence de : Laurent Bomme
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le calendrier de fin d'année 2021-2022.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA adopte le calendrier de fin d'année scolaire 2021-2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bomme
Prénom : Laurent
Signé le: 25/02/2022 16:52:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège CACAULT
Route de Gorges
44190 CLISSON
Tél : 02 40 54 02 04
ce.0440008v@ac-nantes.fr
https://cacault.loire-atlantique.e-lyco.fr/

Calendrier de fin d'année 2021/2022

02 mai 2022		Début de la saisie des vœux d'orientation et d'affectation pour les 3ème
23 mai 2022		Début des conseils de classe de troisième
Du 07 au 10 juin		Stage 4ème SEGPA
09 & 10 juin		CFG : Les professeurs spécialisés sont examinateurs : les élèves de 6A & 5B sont libérés de cours, tout comme certains élèves d'ULIS.
Du 13 au 24 juin		Stage 3ème SEGPA
13 juin 2022		Début des conseils de classe 6/5/4
15 juin 2022		Oral DNB : les classes 6/5/4 libérées de cours
28 juin 2022		Fin des cours
28 juin 2022	17h	CA
29 juin 2022		Préparation des salles
30 juin & 1er juillet		DNB Épreuves écrites
Du 4 au 7 juillet		Aucun cours ne sera assuré, de même que le service de demi-pension • Correction des épreuves en français, mathématiques, HG EMC et sciences • Réunions pédagogiques préparatoires à la rentrée 2022.
13 juillet 2022	14h	Fermeture de l'établissement pour la période estivale

Concerne les 3ème générales

Concerne les 3ème SEGPA

Concerne les 4ème SEGPA

0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Hébergement de l'association sportive du collège

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/02/2022
Réuni le : 24/02/2022
Sous la présidence de : Laurent Bomme
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'hébergement de l'association sportive dans les locaux du collège Cacault.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA autorise l'hébergement de l'Association Sportive "AS du Collège Cacault" affiliée à l'UNSS dans les locaux du collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bomme
Prénom : Laurent
Signé le: 25/02/2022 16:52:39

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Hébergement du foyer socio-éducatif du collège Cacault

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/02/2022
Réuni le : 24/02/2022
Sous la présidence de : Laurent Bomme
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour l'hébergement du F.S.E. dans les locaux du collège Cacault.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA autorise l'hébergement du Foyer Socio-Educatif "FSE du Collège Cacault" dans les locaux du collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bomme
Prénom : Laurent
Signé le: 25/02/2022 16:52:42

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.